

Conclusions des
consultations
citoyennes

Juillet 2014



Sortir l'agriculture wallonne des pesticides : propositions concrètes



« Echangeons sur notre agriculture »

... est un projet de **Nature & Progrès** qui vise à recueillir l'avis des citoyens sur l'évolution de l'agriculture wallonne par le biais de rencontres et d'échanges d'idées. En effet, il est primordial que le citoyen, en tant que consommateur des produits de l'agriculture et habitant des espaces ruraux puisse donner un avis sur les principales questions agricoles, et devenir "consomm'acteur".



Le consommateur impliqué dans la politique agricole wallonne ?

Oui ! Le Code wallon de l'Agriculture prévoit une place des consommateurs dans l'évaluation des politiques agricoles wallonnes. Ils seront effectivement représentés à deux niveaux : le Collège des producteurs et le Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation.

Le Collège des producteurs

Cette nouvelle structure a pour objectif premier d'impliquer directement les producteurs wallons dans la définition et dans l'évaluation de la politique agricole wallonne. Les producteurs représentant chaque filière pourront y faire part des besoins de leur secteur et seront consultés pour toute question concernant l'agriculture. Des représentants des consommateurs seront présents à cette assemblée afin de donner un avis sur les questions posées et de faire part des préoccupations des citoyens.

Le rôle de Nature & Progrès

Nature & Progrès s'engage à organiser une concertation des citoyens consommateurs autour des problématiques agricoles wallonnes. Sylvie La Spina organise pour vous et avec vous des réunions d'échanges, en présence de personnes ressources. Ces rencontres ont pour but de vous informer des actualités du secteur et de brasser les idées concernant les différentes thématiques. Chacun peut y donner son avis sur les questions posées, et ces avis sont relayés ensuite vers les organismes décideurs. *Nature & Progrès* représente les citoyens-consommateurs au Collège des Producteurs.

Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>4</u>
<u>Contexte politique</u>	<u>6</u>
<u>Pourquoi l'agriculture tient-elle tant aux pesticides ?</u>	<u>7</u>
<u>Propositions pour une réduction de l'utilisation de pesticides en agriculture</u>	<u>8</u>
1. <u>Renforcer les mesures</u>	<u>10</u>
2. <u>Développer et promouvoir les solutions techniques</u>	<u>12</u>
3. <u>Revoir le système agricole</u>	<u>14</u>
4. <u>Rapprocher agriculteurs et consommateurs</u>	<u>17</u>
5. <u>Sensibiliser le consommateur</u>	<u>18</u>
<u>Mesures en œuvre ou programmées pour une réduction de l'utilisation de pesticides en agriculture</u>	<u>20</u>
1. <u>Renforcer les mesures</u>	<u>20</u>
2. <u>Développer et promouvoir les solutions techniques</u>	<u>22</u>
3. <u>Revoir le système agricole</u>	<u>23</u>
4. <u>Rapprocher agriculteurs et consommateurs</u>	<u>24</u>
5. <u>Sensibiliser le consommateur</u>	<u>24</u>
<u>Conclusions</u>	<u>25</u>
<u>Annexe</u>	<u>26</u>

Introduction

Selon les enquêtes préliminaires que nous avons menées (1), l'utilisation des pesticides est l'un des principaux objets de préoccupation des citoyens wallons en ce qui concerne l'agriculture. Les sondages (2) réalisés parmi les personnes présentes aux rencontres sur ce thème indiquent que 95 % se disent très préoccupés par les effets des pesticides sur l'environnement (écosystèmes, biodiversité, contamination de l'air, de l'eau et des sols), et 97 % par leurs effets sur la santé humaine. La plupart de ces personnes n'ont confiance ni dans les systèmes d'agrément des pesticides (90 %), ni dans les normes en vigueur concernant les teneurs en résidus de pesticides dans les aliments (59 %). L'agriculture biologique reçoit plus de confiance de la part des personnes interrogées, même si les réponses montrent néanmoins un certain doute quant au bon contrôle de ce mode de production, notamment pour les denrées importées d'autres pays. 98 % des personnes interrogées pensent qu'il faudrait parvenir à une utilisation moindre de pesticides en agriculture, voire à une agriculture sans pesticides.

Ce résultat n'est pas surprenant : les personnes présentes aux rencontres représentent la tranche de la population la plus sensible à la thématique. Un sondage plus général aurait sans doute donné des résultats plus tempérés, mais nécessiterait une méthode d'étude sortant du cadre et des objectifs de notre projet (analyse sociologique complète avec un échantillon beaucoup plus important et représentatif de l'ensemble des citoyens wallons).



Rencontre du 17 juin 2014 à Malmedy : discussions en sous-groupes.



Rencontre du 12 juin 2014 chez Marc Ballat, arboriculteur bio à Bombaye (Dalhem). Visite du verger et explications du producteur.

Si le souhait des citoyens consommateurs est d'aller vers une agriculture sans pesticides, il faut néanmoins prendre en compte la faisabilité d'une telle évolution pour le secteur agricole et prévoir les mesures adaptées pour une transition vers ce système. Lors des rencontres sur ce sujet, un agriculteur au minimum était présent pour faire part aux citoyens consommateurs de la « réalité terrain » et des obstacles liés à ce changement de mode de production. C'est en prenant le mieux possible en compte la réalité terrain que les citoyens consommateurs ont réfléchi à des propositions et à des solutions potentielles pour arriver, à terme, à une réduction - voire une élimination - de l'utilisation de pesticides en agriculture.

(1) Les citoyens – consommateurs wallons ont eu l'occasion de nous faire part des thèmes prioritaires à aborder en ce qui concerne les problématiques liées à l'agriculture wallonne via un sondage réalisé sur le site internet du projet « Echangeons sur notre agriculture » et relayé sur la page Facebook du projet. Ce sondage a également été proposé lors des premières rencontres du projet organisées dans chaque province wallonne entre le 24 avril et le 21 mai 2014.

(2) Un sondage a été réalisé pendant les rencontres du projet « Echangeons sur notre agriculture » sur le thème « L'agriculture : avec ou sans pesticides ? Quid des traitements naturels ? ». Ces rencontres ont été organisées en 8 endroits répartis au sein de la Wallonie entre le 12 et le 26 juin 2014. Plus d'informations en annexe.

Contexte politique

En 2009, le « **Paquet pesticides** » a été adopté par le Parlement européen et le Conseil. Composé de deux directives et de deux règlements, il vise à concrétiser les objectifs de la *Stratégie thématique pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable*. La Directive-cadre 2009/128/CE a été transposée au niveau belge dans un plan d'action national (*NAPAN – Nationaal Actie Plan d'Action National*) compilant un plan fédéral (*PFRP – Plan Fédéral de Réduction des pesticides*), et des plans régionaux dont le *PWRP, Programme wallon de Réduction des Pesticides*.

Un **Plan stratégique pour l'agriculture biologique** a été approuvé en juin 2013 par le Gouvernement wallon. Ce plan prévoit un financement du secteur bio dans le cadre de missions de recherche (par le *Centre de Recherches Agronomiques wallon - CRA-W*), d'encadrement et de développement des filières (par l'asbl *Biowallonie*) et de la promotion des produits biologiques (par l'*Agence de Promotion d'une Agriculture de Qualité - APAQ-W*). Ce plan devrait permettre un développement du secteur bio : l'objectif à l'horizon 2020 est d'atteindre 1.750 fermes certifiées sur 14 % de la surface agricole utile wallonne.

Le 1^{er} article du **Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture** adopté en mars 2014 propose une évolution vers une **agriculture écologiquement intensive** définie comme suit : « agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement ».

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue un objectif explicite de la politique agricole wallonne, un enjeu majeur pour le développement de l'agriculture de la région.



Pourquoi l'agriculture tient-elle tant aux pesticides ?

Au sortir des guerres du 20^{ème} siècle, l'agriculture européenne avait pour objectif principal d'**augmenter les productions alimentaires pour nourrir la population**. La mécanisation agricole (accompagnée du remembrement) et le développement des intrants (engrais et pesticides de synthèse) ont constitué une révolution importante pour le secteur, permettant des hausses de productivité intenses, menant par ailleurs à une surproduction, notamment dans les années 1980. Les pesticides étaient vus comme une solution miracle, utilisés en grandes quantités et avec peu de mesures de protection, les impacts sur l'environnement et sur la santé n'étant dans un premier temps pas encore mis en évidence. Les techniques de prévention des nuisibles en agriculture ont été peu à peu délaissées au profit de l'utilisation des molécules dont le marché s'est rapidement diversifié.

Suite aux observations des effets néfastes des pesticides de synthèse sur l'environnement et sur la santé, des mesures ont été prises afin de **renforcer le contrôle de l'utilisation de ces produits et d'en réduire les conséquences**. Un système d'agrément des produits a été mis en place, ainsi qu'un système de contrôle des teneurs en résidus de pesticides dans les aliments. Des bonnes pratiques agricoles ont été définies ainsi que des mesures de protection des utilisateurs, des consommateurs et de l'environnement.

Actuellement, l'**essor de l'agriculture biologique** montre une évolution vers une agriculture sans pesticides chimiques de synthèse, un mode de production choisi par près de 10 % des agriculteurs en Wallonie et soutenu par un nombre toujours croissant de consommateurs. Néanmoins, chez bon nombre d'agriculteurs, des craintes subsistent quant à la non-utilisation de pesticides : baisses importantes de production, développement de maladies, envahissement des adventices... Un changement important dans la vision des pratiques agronomiques et une reprise de confiance dans les potentialités des méthodes culturales de prévention sont nécessaires pour une évolution volontaire des producteurs vers une mode de production utilisant moins de pesticides.

Propositions pour une réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture

Les solutions proposées par les citoyens consommateurs au cours des rencontres et lors des sondages réalisés sur internet sont présentées ci-dessous et résumées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Résumé des propositions pour une utilisation moindre des pesticides en agriculture.

1. Renforcer les mesures (cadre légal, contrôle...)
<p>Agréation des pesticides, normes de résidus de pesticides dans les aliments</p> <p>Protection des riverains</p> <p>Interdiction sur couverts hivernaux et surfaces d'intérêt écologique</p> <p>Interdiction d'usage des pesticides chez les particuliers</p>
2. Développer et promouvoir les solutions techniques
<p>Développer les solutions techniques alternatives (recherche scientifique)</p> <p>Promouvoir les solutions techniques (études statistiques, formations, visites de fermes, encadrement...)</p>
3. Revoir le système agricole
<p>Petites fermes diversifiées, augmentation de la main d'œuvre agricole</p> <p>Production liée à la saison et au terroir (rusticité)</p> <p>Mise sur le marché des produits hors-calibres ou « hors-aspect »</p> <p>Sortir l'alimentation de la spéculation financière, autonomie wallonne</p>
4. Rapprocher agriculteurs et consommateurs
<p>Encourager le circuit-court, sensibilisation lors des fermes ouvertes...</p>
5. Sensibiliser le consommateur (y compris dans les écoles)
<p>Sensibiliser au pouvoir et à la responsabilité de la consommation</p> <p>Sensibiliser au produit agricole : local, de saison, de qualité, mode de production, etc.</p> <p>Accès aux potagers pour tous, éducation.</p>

1. Renforcer les mesures (cadre légal, contrôle)...

Une législation prudente et parfois lacunaire

Si les textes législatifs veulent aller vers une élimination des substances les plus dangereuses, celles-ci nous reviennent cependant parfois grâce à des dérogations. La dérogation des « 120 jours » permet de réutiliser des produits retirés du marché pour une période de 120 jours, « *en vue d'un usage limité et contrôlé, lorsqu'une telle mesure s'impose en raison d'un danger qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens raisonnables* ». Ces portes ouvertes sont des issues de secours bien trop souvent empruntées, qui ont notamment permis la réutilisation temporaire, dans certains pays européens, des néonicotinoïdes connus pour leur toxicité envers les abeilles. Par ailleurs, un produit de désinfection du sol particulièrement toxique, le *Métam Sodium*, jouit également de ces dérogations. Enfin, il existe des lacunes dans la législation actuelle : les pulvérisations massives de *Roundup* sur les champs de moutarde en fleurs en ce début de printemps l'on montré.

Proposition concrète : vers un renforcement du cadre légal

L'utilisation des **dérogations**, notamment la « dérogation des 120 jours » devrait être restreinte au maximum, voire supprimée. Le durcissement de l'**agrément** des pesticides devrait être poursuivi afin d'éliminer davantage de substances toxiques du marché. De même, **les normes de teneurs en résidus de pesticides** devraient être établies en tenant compte de plusieurs incohérences actuelles de protocole : test des substances actives et non des produits formulés, tests sur le court terme ne prenant pas en compte la toxicité chronique, trop peu de prise en compte des effets cocktails, etc. Afin de remédier au conflit d'intérêt actuel, les études toxicologiques devraient être réalisées par des **laboratoires indépendants**, contrôlés par l'Europe et financés indirectement par les firmes phytopharmaceutiques, ce qui assurerait une meilleure indépendance des résultats.

Il serait important de renforcer les **mesures de protection des riverains** lors des pulvérisations de pesticides en prévoyant des zones tampon suffisantes, en encourageant la plantation de haies mitoyennes, etc.

Ce printemps 2014 a révélé l'importance de mettre en place une législation concernant les **applications de produits phytosanitaires sur les couverts hivernaux** non détruits par le gel. En effet, cette année, les champs de moutarde en fleur ont été massivement traités au *Roundup* par les cultivateurs, tandis que les abeilles étaient actives sur ces fleurs. Une **interdiction d'utilisation des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique** prévues dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune devrait également être mise en place.

Chaque année, plusieurs cas de dérives accidentelles de pulvérisations de pesticides sur des terres biologiques sont mis en évidence. Les conséquences pour les agriculteurs bio sont lourdes, car les produits entraînent un déséquilibre de l'écosystème et de la vie du sol (qui sont très longs à se rééquilibrer par la suite) et un déclassement de lot voire de parcelle. Le projet de révision du règlement bio propose de mettre en place un système d'indemnisation national pour compenser financièrement les coûts de tels accidents. Les citoyens consultés souhaitent que le **principe du pollueur-payeur** soit appliqué afin de responsabiliser l'agriculteur conventionnel fautif et de ne pas faire reposer l'amende sur tous les agriculteurs (voire sur tous les consommateurs ?), de manière globale, pollueurs ou non. Actuellement, ce sont les assurances des agriculteurs qui entrent en jeu lors de tels conflits. Il devrait également être envisagé de faire intervenir les firmes phytopharmaceutiques dans ce dédommagement. Ce même principe devrait être appliqué pour d'autres coûts environnementaux, notamment de dépollution des eaux. La contamination des eaux (de surface, souterraines et de pluie) par les pesticides entraîne de forts coûts pour les traitements de potabilisation. Quid d'une taxation plus importante des produits phytopharmaceutiques ?

Enfin, il serait cohérent de viser l'**interdiction totale de l'usage de pesticides par les particuliers**, et donc de la vente de ces produits. Si l'agriculteur pourrait dépendre des pesticides en termes de revenus, l'emploi non contrôlé de ces substances par les particuliers ne se justifie pas. Cette mesure a été légiférée pour la France (Loi n°2014-110) ; elle entrera en application dès 2022. Une telle mesure doit être accompagnée d'une importante promotion des techniques alternatives.



Fleur de moutarde, couvert hivernal utilisé en Wallonie

2. Développer et promouvoir les solutions techniques

Des solutions techniques existent !

L'agriculture biologique propose énormément de solutions alternatives à l'emploi des pesticides chimiques de synthèse. Néanmoins, des craintes subsistent dans les campagnes quant à la réduction ou la non-utilisation des pesticides. *Quels impacts sur mes rendements ? Que faire si ma culture est décimée par la maladie ?* Les conséquences de problèmes sanitaires peuvent être lourdes dans un système agricole basé sur une spécialisation des productions et dépendant des exigences de l'industrialisation. Face à ces conséquences potentielles, **on observe un manque de confiance de nombreux agriculteurs en leurs capacités à appliquer de nouvelles techniques pour gérer leur ferme.**

Proposition concrète : renforcer le développement et la promotion des méthodes alternatives.

Si de nombreuses solutions techniques, notamment des mesures de prévention, existent, il est important d'**intensifier la recherche** dans ce domaine de manière à mettre en évidence des techniques toujours plus innovantes. La conservation de variétés anciennes, sources de gènes de résistance aux maladies et de rusticité, est un outil important. La sélection variétale pour des critères de résistance aux maladies devrait être intensifiée, notamment pour les cultures nécessitant d'importantes quantités de pesticides (fruits, pommes de terre, etc.). Des méthodes de pulvérisation localisée permettraient d'éviter les pertes de produit et de réduire les quantités de pesticides utilisées au strict minimum. Le développement de traitements naturels tel ceux utilisés en agriculture biologique pourrait remplacer des molécules plus toxiques. Dans ce domaine, les huiles essentielles et décoctions de plantes sont encore peu étudiées. La vie du sol est la base de l'agriculture biologique. Les mécanismes et interactions à l'oeuvre dans le sol sont à l'heure actuelle peu connus et mériteraient davantage de recherches.

En vue d'encourager les agriculteurs à utiliser les techniques alternatives, il est important de **maintenir voire développer les incitants** pour ces modes de production (aides à l'agriculture biologique, etc.).

Il est important de **démontrer aux agriculteurs « conventionnels » que la réduction de l'utilisation des pesticides est possible** sans compromettre, la rentabilité de la ferme. En effet, on observe un manque de confiance de nombreux agriculteurs en leurs capacités à appliquer de nouvelles techniques pour gérer leur ferme. Les potentialités de l'agriculture biologique, notamment, sont souvent sous-estimées. Or, les fermes biologiques jouissent d'une réduction des coûts de production et d'une meilleure autonomie envers les intrants, y compris le pétrole. Si la conversion de la ferme n'est pas un objectif en soi, les agriculteurs pourraient développer, au sein

de leurs fermes, les techniques utilisées en bio. La promotion de ces techniques doit être convaincante et pourrait allier la mise en avant, assortie de visites et d'études statistiques et économiques, des fermes biologiques. La production n'est pas seule à utiliser des pesticides. De nombreux produits sont utilisés lors de la transformation et du stockage des produits (anti-germinatifs, insecticides...). Ici aussi, les méthodes alternatives de contrôle devraient être mises en avant.

Afin de rendre les techniques alternatives (entre-autres : accent sur l'observation des cultures et des élevages, rotations longues des cultures, associations de cultures, préservation des sols, choix variétal, techniques de désherbage, produits alternatifs...) aux pesticides accessibles aux agriculteurs, il est nécessaire de **développer davantage ce thème dans les cursus agricoles**, et de **renforcer le conseil technique** en bio et les formations pour les agriculteurs. La mise en réseau et le parrainage des producteurs permettrait des échanges accrus et des conseils.

3. Revoir le système agricole

Vers une révolution du système agricole actuel ?

Le système agricole actuel est (devenu) inadapté pour une transition vers le zéro-pesticides : il est basé sur des rendements et normes de qualité (exigences de l'industrie, loi du moindre prix des aliments...) et sur des conditions prédisposant aux problèmes sanitaires (grandes monocultures, intrants chimiques, mauvaise qualité du sol...). L'agrandissement des fermes (doublement des surfaces entre 1990 et 2010 en Wallonie) provoque une dépendance dans la mécanisation et dans les intrants de synthèse (engrais, produits phytopharmaceutiques), ainsi qu'une augmentation du capital de l'exploitation, rendant difficile sa transmission et en grande partie responsable de l'endettement des producteurs. Outre la remise en question des pratiques agronomiques, c'est vers un changement plus profond du système actuel qu'il faudrait s'orienter. **La nourriture devrait également être consi-**

dérée comme **un droit, et non une marchandise**. Il est important de sortir l'alimentation de la spéculation financière liée aux marchés internationaux basés sur la concurrence.

Proposition concrète : vers une (r)évolution du système agricole

Le retour à des fermes de plus petite taille est souvent évoqué comme une solution possible pour sortir d'une dépendance envers le pétrole (moins grosses machines nécessaires) et les intrants synthétiques (plus d'attention pour les cultures). Elle permettrait également une augmentation de la main d'œuvre agricole avec la remise au travail de nombreuses personnes, désengorgeant le chômage et réduisant les charges sociales associées. Ce système n'est possible que si ces plus petites fermes sont plus rentables financièrement : à surface équivalente, les productions doivent fournir un revenu pour plus de personnes. Cette augmentation de rentabilité pourrait être trouvée dans une **réappropriation de la plus-value associée à la transformation des produits agricoles et dans la réappropriation de la commercialisation en circuits-courts**. S'il serait discutable de transposer ce système à toute la surface agricole wallonne, il existe néanmoins un potentiel important en Wallonie pour le développement de ce mode de production. Des mesures pourraient être prises pour favoriser l'accès à la terre et le développement de ce genre de fermes.

La réduction de l'utilisation de pesticides va de pair avec une **production liée à la saison et au terroir** (rusticité). Une **diversification des productions de la ferme** permet également de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier », donc de supporter plus facilement une calamité liée à une maladie sur un type de culture. Elle permet aussi d'éviter des monocultures sur de grandes surfaces, facteur prédisposant à des infestations de nuisibles.

Produire avec moins de pesticides peut amener, dans certains cas, à une production de moins bonne présentation (taches, déformations, etc.). Ce type de produits est actuellement retiré du marché du frais au niveau de la distribution, expliquant cette mise au rebus par l'exigence du consommateur à la recherche de produits calibrés d'aspect irréprochable. Ce système provoque une perte de revenu pour le producteur (qui s'efforce dès lors de produire des produits calibrés) et un gaspillage alimentaire important, même si les rebus trouvent parfois d'autres voies de commercialisation (transformation de pommes en jus, par exemple). Dans plusieurs supermarchés étrangers, une initiative proposant ces fruits et légumes « moches » aux consommateurs à prix réduit rencontre beaucoup de succès. En Wallonie, à l'heure actuelle, le consommateur a finalement rarement le choix du



produit sur base de ce genre de critères. Les participants aux rencontres **souhaitent que ce choix soit possible** par la mise sur le marché de ces légumes hors-normes. Par ailleurs, la réduction du gaspillage alimentaire permettrait également de devoir produire moins, de réduire l'intensification de certaines productions.

La nourriture devrait **être un droit, un bien commun et non une marchandise**. Pour de nombreuses personnes interrogées, il est important de sortir l'alimentation de la spéculation financière. Une solution serait de sortir des marchés internationaux et de la concurrence mondiale et assurer une **meilleure autonomie alimentaire de la Wallonie, une production locale et de qualité**. En effet, un système de concurrence mondiale pour des productions à prix toujours plus bas peut mener à des excès, notamment dans l'utilisation des pesticides, et à une diminution de la qualité des produits au profit des rendements. Parmi les quelques pourcents de denrées alimentaires dépassant les normes de résidus de pesticides en Belgique, une grande partie des produits sont issus de pays hors-UE.

4. Rapprocher agriculteur et consommateur

Au début du 20^{ème} siècle, la Wallonie comptait de nombreuses fermes qui vendaient des produits diversifiés aux habitants de leur village. La spécialisation et l'industrialisation de l'agriculture à la fin du 20^{ème} siècle ont mené à une déconnection entre les habitants (des villages, et surtout des villes) et les agriculteurs. De nombreux agriculteurs commercialisant leurs produits vers l'industrie et dépendant de contrats se sont dirigés vers une intensification, à la recherche de rendements importants pour répondre à la demande industrielle, au point que certains avouent qu'ils ne mangeraient



pas leurs produits, car ils sont largement pulvérisés. Une **reconnexion avec le consommateur** permettrait une meilleure volonté de la reprise en mains par l'agriculteur de la qualité de ses produits et une valorisation plus importante du métier de producteur. Le consommateur serait mieux à même de comprendre les difficultés de la production agricole, tandis que le producteur serait à l'écoute des exigences et souhaits du consommateur. Un climat de confiance pourrait se recréer, de même qu'une dynamique de soutien par les consommateurs des agriculteurs recherchant la qualité dans leur production.

5. Sensibiliser le consommateur

Le consommateur est de plus en plus déconnecté de l'origine de son alimentation. Se fournissant le plus souvent en grandes surfaces par souci de facilité, il est souvent séduit par les produits bon marché. Il n'a plus conscience de la réalité de l'agriculture et des conditions de production de l'alimentation. Par ailleurs, la publicité met souvent en avant des images idylliques et faussées de l'agriculture, qui contrastent avec la réalité de la production industrielle à bas prix.



Il est important de **sensibiliser le citoyen-consommateur aux réalités de l'agriculture, à son pouvoir et à sa responsabilité de consommation**, afin qu'il puisse, par ses choix, soutenir une agriculture locale, de qualité et respectueuse de l'environnement et de la santé. En effet, une production de qualité est souvent assortie de coûts plus importants par rapport à la production compétitive uniquement basée sur le rendement. Ce surcôt

doit être compris par le citoyen-consommateur. De plus, le citoyen wallon devrait être sensibilisé à la production locale et incité à soutenir les produits de l'agriculture wallonne. Comme débattu plus haut, le citoyen devrait également être informé sur le gaspillage lié aux produits non-calibrés, et avoir le choix de se diriger vers ce genre de produits. En résumé, le consommateur devrait être sensibilisé à la qualité, au non-calibré, au goût et au visuel naturel et au local.



Afin que le consommateur soit plus **conscient des réalités du terrain**, de la production agricole, il devrait être incité à **visiter des fermes** et à pratiquer lui-même la production d'aliments, par exemple, par la **culture d'un potager**. Il pourrait ainsi mieux comprendre les contraintes de temps, les difficultés du métier. Chaque école devrait permettre aux enfants de mettre les



mains dans la terre, d'apprendre d'où viennent les aliments, comment les cultiver, les transformer, etc. Ces notions devraient rentrer dans l'éducation de base de tous les enfants wallons, en ville comme à la campagne. Les dangers des pesticides devraient également y être enseignés.

Les produits biologiques ou de qualité différenciée sont en général vendus plus cher que les produits « de marque numéro 1 ». En effet, produire un aliment de qualité coûte plus cher qu'un aliment conventionnel produit en masse pour l'industrie (rendement en général plus faible, besoin de main d'œuvre accru, ...). **Quid de l'accessibilité de ces produits « de luxe » pour les personnes à bas revenus ?** La différence de coût entre produits de qualité et « de marque numéro 1 » est notamment liée au fait que de nombreux produits « de marque numéro 1 » engendrent des coûts écologiques (transports, utilisation de pesticides...) qui ne rentrent pas en compte dans le prix proposé au consommateur. Par ailleurs, les produits de qualité sont souvent utilisés comme « produits de luxe » par les revendeurs, qui font une marge plus importante sur ces produits. Des solutions devraient être trouvées pour que les produits de qualité jouissent de prix raisonnables par rapport à ceux de l'agriculture productiviste à bas prix, basée sur les flux mondiaux.

Enfin, il est important d'**informer le citoyen sur les pesticides**. Un « téléphone vert » pourrait être mis en place afin de répondre aux questions de riverains inquiets de la pulvérisation de l'agriculteur dans le champ voisin.

Mesures en œuvre ou programmées pour une réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture

Parmi les propositions ci-dessus, plusieurs actions figurent au programme de politiques adoptées en Wallonie ou dans les plans d'actions de différents organismes du secteur agricole. Nous les reprenons ci-dessous, de manière non-exhaustive.

1. Renforcer les mesures

Protection des riverains

Le *Programme wallon de réduction des pesticides* prévoit, dans le point 6.2, des mesures de protection de zones spécifiques vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques des groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes, malades, personnes âgées...) via la définition d'une zone tampon dans certains lieux définis.

Selon la Directive 2009/128/CE, ces lieux sont les parcs et jardins publics, les terrains de sports et de loisirs, les terrains scolaires et les terrains de jeux pour enfants ainsi que les établissements de soins. Ces mesures sont prévues pour 2018.



Dans le *Programme fédéral de réduction des pesticides*, le point 7.1 prévoit quant à lui des mesures pour une réduction de l'exposition aux pesticides des habitants vivant proche des zones d'application. Une étude de faisabilité est actuellement en cours.

L'instauration de zones-tampons devrait être généralisée à toute zone publique bordant les champs, y compris les routes et sentiers, et les habitations. Des mesures particulières supplémentaires pourraient être prises afin de limiter les dérives de pulvérisation vers les lieux publics et les habitations de riverains.

Usage des pesticides chez les particuliers

La division des produits phytosanitaires en produits pour professionnels et pour particuliers, et l'obligation pour le vendeur de mettre en garde l'acheteur des dangers des produits est un premier pas pour la limitation des utilisations des pesticides par les particuliers. Depuis le 1^{er} juin 2014, les particuliers ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur les trottoirs (espace public), et dès le 1^{er} septembre 2014, sur les surfaces imperméables dont le traitement menace les eaux de surface et égouts.

La politique wallonne pourrait néanmoins être plus ambitieuse et viser, comme en France, une interdiction d'utilisation des pesticides chez les non-professionnels à l'horizon 2022. De nombreuses mesures ont déjà lieu pour la sensibilisation des particuliers aux techniques alternatives (semaine sans pesticides, action de diverses associations – *Natagora, Nature & Progrès*, etc.).



2. Développer et promouvoir les solutions techniques

Le *Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique* prévoit des actions de développement de solutions techniques alternatives par le Centre de Recherches Agronomique wallon. Le CRA-W reçoit annuellement une enveloppe d'un million d'euros destinée à la Cellule transversale de recherche en agriculture biologique et autonomie protéique. Un programme de recherche a été mis au point en concertation avec le secteur bio, et sera soumis annuellement à l'avis du Collège des producteurs.

Ce même plan prévoit également la mise en place d'une nouvelle structure d'encadrement pour l'agriculture biologique (l'asbl *Biowallonie*), avec 3,5 ETP (équivalents temps-plein) prévus pour l'encadrement en fermes, la promotion des techniques innovantes et les formations aux techniques de l'agriculture biologique (actuellement, 1 ETP assure cette mission au sein de *Biowallonie*). La sensibilisation des producteurs conventionnels aux techniques bio est un des principaux objectifs de cette équipe. *Biowallonie* a également pour mission de promouvoir l'enseignement de l'agriculture biologique dans les Hautes-Ecoles et dans le cadre de formations postsecondaires.

Le point 8 du Programme wallon de réduction des pesticides prévoit la mise en place de cahiers des charges de production intégrée, l'obligation pour les agriculteurs d'utiliser les principes de lutte intégrée dans les cultures, ainsi que l'instauration d'un système de contrôle. Le contenu de ces cahiers des charges influencera de manière importante l'efficacité de ces mesures pour une réduction de l'utilisation des pesticides en Wallonie.

Selon le Programme wallon de réduction des pesticides, des incitants financiers seront prévus pour les producteurs se tournant vers les méthodes de lutte intégrée. De plus, des aides à l'agriculture biologique sont actuellement disponibles dans le cadre de la Politique Agricole Commune pour soutenir financièrement les producteurs bio.

3. Revoir le système agricole

Accès à la terre

Des associations comme *Terre en vue* visent à faciliter l'accès aux terres agricoles pour l'installation d'agriculteurs. *Nature & Progrès* a également lancé une action « *Des terres pour le bio* » où elle récolte les propositions de mise à disposition de terres par les particuliers pour l'installation de petits producteurs bio. Ces initiatives devraient être soutenues et complétées par des actions complémentaires. Une structure publique pour la gestion des terres détenues par les communes, provinces... pourrait être mise en place. Il est, de plus, nécessaire de réviser le bail à ferme en vue de permettre l'installation plus facile des jeunes agriculteurs.

Mise en valeur des produits locaux

La pastille *Agriculture de Wallonie* permet une identification claire des produits agricoles issus de la région. Assortie à une sensibilisation du consommateur, elle permettra une mise en valeur et une plus-value importante des produits régionaux.

Placer la plus-value dans les mains de l'agriculture wallonne

Plusieurs structures sont déjà mises en place pour aider les fermes wallonnes à se diversifier et à développer leur filière de transformation et de commercialisation. *Diversiform* est le principal organisme de soutien à la diversification. Pour l'agriculture biologique, *Biowallonie* doit remplir cette fonction selon le *Plan stratégique pour l'agriculture biologique*. La Wallonie accuse néanmoins un retard sur le développement de la valeur ajoutée de ses produits. En effet, l'agriculture wallonne est principalement productrice de matières premières qui sont le plus souvent transformées hors-région. Ce point constitue un axe de développement majeur pour le secteur. Il est nécessaire de mettre en place un plan ambitieux permettant d'inciter cette diversification dans les fermes ou au sein de coopératives entre les mains des producteurs.

4. Rapprocher agriculteurs et consommateurs

5. Sensibiliser le consommateur

Sensibiliser aux réalités de l'agriculture

De nombreuses initiatives permettent le rapprochement entre agriculteurs et consommateurs, comme les visites de fermes (fermes ouvertes, semaine bio...). Néanmoins, il serait intéressant de **renforcer l'axe informatif** des portes-ouvertes offrant l'occasion d'une journée de détente en famille sans toujours sensibiliser le citoyen aux réalités de l'agriculture. Des actions de sensibilisation plus ciblées, de style « éducation permanente » sont les bienvenues pour approfondir cette sensibilisation.

Accès aux potagers pour tous, à la maison ou à l'école

Les personnes souhaitant cultiver un potager et ne disposant pas de terrain ont à présent un outil leur permettant de trouver leur parcelle auprès de particuliers mettant des terres à disposition ou partageant la gestion de leur jardin (pretersonjardin.be). Cet outil encore méconnu devrait faire l'objet d'une promotion auprès des citoyens wallons. Des jardins collectifs sont également mis en place, le plus souvent sur des terres communales. Cette initiative pourrait également être encouragée auprès des pouvoirs communaux dans les zones où ce service n'est pas disponible. Le promotion et le soutien de projets de gestion d'un potager dans les écoles devraient être renforcés pour une meilleure sensibilisation des jeunes à l'origine des aliments.

Sensibiliser aux produits locaux et de saison, demandant moins de pesticides

Comme déjà mis en évidence plus haut, la pastille **Agriculture de Wallonie** permet une identification des produits de l'agriculture locale. Cette promotion devrait être assortie d'un **axe de sensibilisation renforcé** expliquant pourquoi il est nécessaire de soutenir les producteurs de la région.

Plusieurs associations proposent aux citoyens consommateurs des calendriers des produits de saison. Cette démarche devrait être davantage soutenue et renforcée par des outils permettant aux citoyens d'**identifier plus clairement les produits de saison** dans les étals (label) et de les encourager à la cuisine des produits de saison (recettes, etc.).



printemps		
AVRIL	MAI	JUIN

Conclusions

L'enquête auprès des citoyens consommateurs intéressés par la question des pesticides a montré l'importance d'arriver, à terme, à une interdiction de l'usage des pesticides en Wallonie, aussi bien chez les professionnels que chez les particuliers. Pour atteindre ce but, diverses mesures sont possibles : développement et promotion de techniques alternatives, renforcement du cadre législatif, évolution du modèle agricole, et enfin, rapprochement entre agriculteurs et consommateurs, et sensibilisation de ce dernier.

Parmi les propositions envisagées par les citoyens consommateurs interrogés, plusieurs font l'objet de plans de développement mis en place récemment (code wallon de l'agriculture, plan stratégique pour l'agriculture biologique, programme wallon de réduction des pesticides). Nous souhaitons encourager la mise à bien de ces objectifs politiques. Par ailleurs, d'autres mesures sont proposées afin de favoriser davantage l'évolution vers une agriculture sans pesticides, en prenant en compte, le mieux possible, les réalités du monde agricole.

Annexe 1 : Sondage réalisé auprès des participants aux rencontres et via internet

Un sondage a été réalisé dans le but de recueillir l’avis des citoyens consommateurs sur différentes problématiques liées aux pesticides agricoles : leurs préoccupations concernant l’impact des pesticides sur l’environnement et la santé, leur confiance dans les processus d’agrément des pesticides et de définition des normes de teneurs en résidus dans les aliments, leur confiance dans les produits biologiques, et enfin, leur avis concernant la nécessité ou non d’une réduction de l’utilisation des pesticides en agriculture.

Le sondage a été rempli par 65 personnes dans le cadre des rencontres organisées sur ce sujet en huit lieux répartis en Wallonie (carte 1). Le tableau 2 reprend les dates et lieux de ces rencontres, et le nombre de personnes présentes.

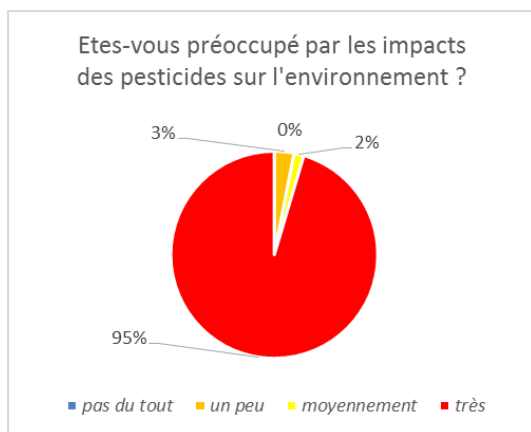
Carte 1 : Lieu des rencontres réalisées en Wallonie sur le thème de l’utilisation des pesticides en agriculture.



Tableau 2 : Rencontres réalisées en Wallonie sur le thème de l'utilisation des pesticides en agriculture.

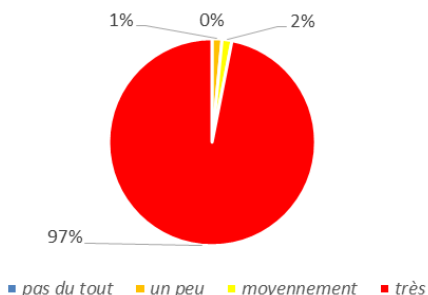
DATE	LIEU	NOMBRE DE PERSONNES
12/06/2014	Mouscron (Herseaux)	15
12/06/2014	Dalhem (Bombaye)	10
16/06/2014	Philippeville	3
17/06/2014	Malmedy	19
19/06/2014	Louvain-La-Neuve	8
23/06/2014	Mons	12
24/06/20104	Neufchâteau	0
26/06/2014	Marche-en-Famenne	15
TOTAL : 7 rencontres rassemblant 82 personnes		

Résultats commentés



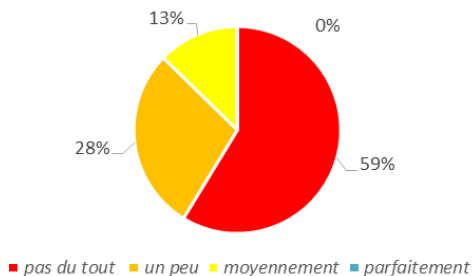
62 personnes sur 65 se disent très préoccupées par les impacts des pesticides sur l'environnement, 1 moyennement, et 2 un peu. Ces préoccupations portent sur la dispersion des pesticides dans les sols, dans l'air et dans l'eau, et sur leurs impacts sur l'ensemble de la chaîne alimentaire naturelle (régression des populations de nombreuses espèces animales). Le problème de la stérilisation des sols par les pesticides a également été soulevé.

Etes-vous préoccupé par les impacts des pesticides sur la santé ?



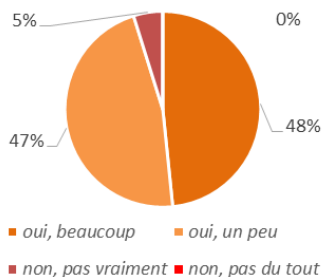
63 personnes sur 65 se disent très préoccupées par les impacts des pesticides sur la santé humaine, 1 moyennement et 1 un peu. C'est l'intoxication chronique qui inquiète le plus les citoyens consommateurs, notamment les augmentations de cas de cancers, maladies neurodégénératives et la baisse de fertilité.

Avez-vous confiance dans les normes actuelles de teneurs en résidus de pesticides dans les aliments ?



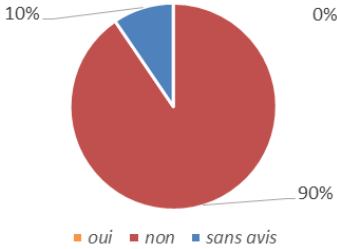
Sur 63 personnes, 37 ne font pas du tout confiance dans les normes, 18 un peu et 8 moyennement. La principale raison est la non-indépendance des études toxicologiques réalisées par les firmes phytopharmaceutiques elles-mêmes. Des problèmes de protocoles sont ensuite soulevés : pas de prise en compte des effets à long terme, pas de tests sur les formules commerciales, peu de prise en compte des effets cocktails...

Pensez-vous que l'alimentation biologique est plus sûre en termes de teneurs en résidus de pesticides ?



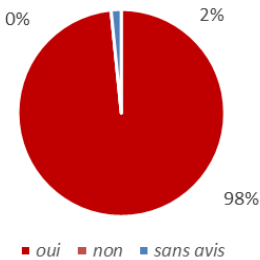
Sur 62 personnes, 30 pensent que l'alimentation biologique est beaucoup plus sûre en termes de résidus de pesticides, 29, un peu, et 3, pas vraiment. Ce résultat montre une confiance timide dans les produits bio censés être exempts de résidus de pesticides chimiques (sauf traces). Cette perte de confiance a surtout trait aux produits venant de l'étranger, car des soupçons pèsent sur l'efficacité du contrôle.

Pensez-vous que le système d'agrément actuel des pesticides nous protège de l'utilisation de produits toxiques ?



Sur 63 personnes ayant répondu à la question, 57 pensent que le système d'agrément actuel des pesticides n'est pas suffisamment efficace pour interdire le marché de produits toxiques. 6 personnes sont sans avis. La cause de ce manque de confiance réside dans la non-indépendance des études devant prouver la non-toxicité des produits pour l'environnement et pour la santé. Des lobbys commerciaux sont suspectés, étant donné le fort impact économique de ces agréments pour les firmes.

Pensez-vous qu'il faudrait parvenir à une utilisation moindre de pesticides en agriculture ?



62 des 63 personnes ayant répondu au questionnaire sont pour une réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture. 1 personne est sans avis. Parmi les personnes interrogées, nombreuses sont celles qui souhaitent une interdiction à terme de l'emploi des pesticides, aussi bien en agriculture que dans les autres secteurs d'applications (particuliers, services publics). Toutes les personnes sont d'accord pour que cette transition soit vue sur le moyen terme et accompagnée de mesures permettant un glissement harmonieux des pratiques.

En savoir plus sur les pesticides

Articles publiés dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture »

www.agriculture-natpro.be

Programme wallon de réduction des pesticides

www.wallonie-reductionpesticides.be

Programme de réduction des pesticides et biocides

www.health.belgium.be/eportal/Environnement/Chemicalsubstances/PRPB

Comité régional phyto

www.crphyto.be

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

www.favv-afsca.be

Fytoweb

www.phytoweb.fgov.be

Phytolicence

www.phytolicence.be

PAN Europe

www.pan-europe.info

Génération futures (France)

www.generations-futures.fr

Phytovictimes (France)

www.phyto-victimes.fr



Echangeons sur notre agriculture

...ce sont des rencontres autour de l'agriculture aux quatre coins
de la Wallonie et des débats -échanges via notre blog.

Suivez le projet et les débats sur

www.agriculture-natpro.be

... ou sur Facebook

www.facebook.com/agriculture.natpro

Contact :

Sylvie La Spina, animatrice

Rue de Dave 520, B-5100 Jambes

081/32.30.66 – 0487/34.60.78

sylvie.laspina@natpro.be

Avec le soutien de



Wallonie



Service public
de Wallonie